

FORMATION SUPÉRIEURE

DIPLÔME FÉDÉRAL DE MAÎTRE CONSTRUCTEUR MÉTALLIQUE

Bureau des Métiers

Le Vivier Campus

www.ecole-construction.ch

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Diplôme fédéral de maître constructeur métallique

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Les diplômés obtiennent le titre de maître constructeur métallique.

Leur formation initiale, basée sur la **fabrication en atelier** et sur les **techniques de montage**, leur apporte une expérience pratique de l'entreprise.

Au terme de leur perfectionnement, il seront en mesure d'**organiser**, de **diriger** et de **gérer une entreprise**.

Ils en maîtrisent les différents **aspects** sur le **plan économique, légal** et **écologique**.

Ils sont capables de mettre en oeuvre les processus nécessaires à la réalisation d'une commande, de la **prospection du marché** jusqu'à la **remise de l'ouvrage**, en gérant les phases d'étude, de fabrication et de montage.

Ils sont à même de **calculer des prix** en fonction des coûts intervenant dans le processus de production et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Leurs compétences en matière de **gestion du personnel** et de **sécurité au travail** leur permettent d'exercer et de développer l'activité de l'entreprise en responsabilisant les collaborateurs.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation organisé autour d'un même thème. A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

AM Suisse, la Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades (**CSFF**) et le Centre suisse de la construction métallique (**CSCM**) ont déterminé ensemble les compétences et connaissances des futurs maîtres constructeurs métalliques en fonction des attentes actuelles des entreprises.

L'organisation des cours est répartie en 3 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final de la maîtrise.

Cette formation est dispensée dans **3 Centres de formation**, dans les cantons de Vaud - Ecole de la construction, Valais - Bureau des métiers et Fribourg - Campus le Vivier.

L'emploi du masculin dans ce document vise uniquement à alléger la lecture

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

www.ecole-construction.ch
Route Ignace Paderewski, 2 - Case Postale - 1131 Tolochenaz
ecole@ecole-construction.ch
☎ 021 342 30 00
🖷 021 342 32 09

Informations sur le cours

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître constrcteur métallique.
Condition d'admission	Les participants doivent être en possession du brevet fédéral de chef de production et de montage en construction métallique ou chef de projet en construction métallique ou d'une certification équivalente. Dès l'obtention du brevet, le participant doit pouvoir justifier d'une année d'activité dans le domaine professionnel concerné. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.
Matériel informatique	Il est possible que certains modules nécessitent que les participants se munissent d'un ordinateur.
Certification	Diplôme fédéral de maître constructeur métallique ou / et certificats délivrés aux participants en fonction des modules suivis et réussis.
Frais d'inscription	Les frais d'inscriptions sont de 21'760 CHF
Frais d'examen	Examens finaux organisés par AM Suisse.
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50% des frais de cours payés jusqu'à concurrence d'un montant total de 21'000.-) aux personnes se présentant à un examen féderal supérieur. De plus, des aides financières sont souvent octroyées par différents organismes suivant les cantons. Les informations peuvent être obtenues sur : www.ecole-construction.ch/formations/aides-financieres
Durée	La formation se déroule sur 2 ans et demi, pour un total d'environ **663 périodes.** Elle s'effectue principalement les vendredis et samedis.
Dates	De janvier 2027 à juin 2029
Délai d'inscription	Vendredi 4 décembre 2026
Renseignement et inscription	**Service Formation supérieur** sfs@ecole-construction.ch +41 21 342 34 45
Remarques	Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.

Contenu de la formation

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Module 05 : Gestion administrative d'entreprise (284 périodes)

5.1 Gestion d'entreprise générale (24 périodes)

5.2 Leadership, communication, gestion du personnel (60 périodes)

5.3 Organisation (28 périodes)

5.4 Comptabilité (80 périodes)

5.5 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs avec les clients (56 périodes)

5.6 Droit dans la gestion d'entreprise (36 périodes)

Module 06 : Gestion technique d'entreprise (295 périodes)

6.1 Conseil en projet et vente (40 périodes)

6.2 Calculation et appel d'offres (90 périodes)

6.3 Développement de projet de construction (120 périodes)

6.4 Gestion de projet (45 périodes)

Module 07 : Pratique et mise en réseau (84 périodes)

7.1 Conseil en projet et vente (18 périodes)

7.2 Communication et personnel (22 périodes)

7.3 Droit (12 périodes)

7.4 Finances (16 périodes)

7.5 Gestion d'entreprise (16 périodes)

TOTAL : 663